

Entrevue : Jean-Claude Bernheim

NDLR. : Ce texte a été publié dans
la revue *Cité éducative*, Vol. 14, n° 2, janvier 1999.

Claude Garon

Très tôt dans l'histoire, les être humains ont conçu des législations pénales pour régir le comportement des personnes au sein du groupe. En ce domaine comme dans bien d'autres, pour ce qui est des sociétés occidentales du moins, les réflexions des philosophes de l'Antiquité grecque ont exercé une influence certaine sur le développement de la pensée et de la société. Dans *Criminologie, Idées et théories, De l'Antiquité à la première moitié du 20^e siècle* — un ouvrage publié le printemps dernier aux Éditions du Méridien—, le criminologue Jean Claude Bernheim rappelle ainsi que Platon considérait le crime comme «l'expression d'une éducation déficiente ou d'une maladie de l'âme»; la peine devait donc être de nature «éducative». Tout autre était la conviction d'Aristote pour qui «le criminel n'est pas un malade mais un homme dont l'action est volontaire, et le crime est un mal dirigé contre la société»; le châtement doit donc être sévère. D'une certaine façon, les débats publics actuels sur la criminalité se polarisent souvent dans ces deux tendances. Très actif dans ces débats, Jean-Claude Bernheim est professeur à temps partiel à l'Université d'Ottawa et chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente. C'est aussi un citoyen engagé et un personnage parfois controversé, notamment comme porte-parole de l'Office des droits des détenus depuis 25 ans, et un sévère critique du système carcéral canadien.

Cité éducative : Dans votre livre, vous écrivez qu'on peut considérer Platon comme le précurseur du correctionnalisme moderne, dont un des fondements est la volonté de réhabiliter la personne qui a commis un crime. Il a quand même fallu beaucoup de temps pour que cette idée fasse son chemin.

Jean Claude Bernheim : Cela a pris des siècles, car il fallait au préalable arriver à des structures sociales plus démocratiques. Un pas a été franchi avec la chrétienté, qui a introduit un contexte et des intérêts différents, une approche selon laquelle on considère l'individu comme faisant partie d'un groupe. Jusque-là, soit qu'on avait du pouvoir, soit qu'on était un instrument au service du pouvoir. Ce n'est cependant qu'au XIX^e siècle que le correctionnalisme s'est traduit de façon concrète.

C. É. : Pouvez-vous préciser le rôle et l'influence de la chrétienté?

J. C. B. : La notion de péché a comporté un effet positif en ce qu'elle a relativisé les comportements des gens par rapport aux conséquences de leurs gestes, parce qu'elle a introduit les notions de

reconnaissance de la faute et de volonté de réparer les dommages causés. À un tout autre titre, on peut dire aussi que le droit canon a créé les premières prisons au sens moderne du terme, c'est-à-dire l'enfermement dans une cellule particulière comme sanction de la faute. S'ajoutaient à l'enfermement la prière, le jeûne et l'autoflagellation. On a effectué une enquête sur ce système à la fin du XVII^e siècle. On y décrit la distorsion entre la réalité et les principes qui ont présidé à sa création. C'est quand même fabuleux. Voilà une institution, la religion, fondée sur des principes humanistes, le lien avec Dieu ainsi que les vertus de charité et d'amour du prochain. Quand on regarde ce qui se passe dans la réalité de ces prisons, les bras nous tombent : répression aveugle, abus de pouvoir, non-conformité avec la loi canonique. Si l'on transpose ce phénomène dans le monde moderne, on observe d'ailleurs la même chose : la distorsion entre le discours et la pratique est tout aussi grande.

C. É. : Comment expliquez-vous cette distorsion?

J. C. B. : La réalité des prisons procède d'un système de gestion du comportement des gens. Ce sont les détenteurs du pouvoir qui effectuent cette gestion, qui imposent leurs principes, leur volonté et leur idéologie; ceux qui ne s'y conforment pas sont pénalisés. Il faut savoir que le discours justifie l'institution au nom du bien commun alors que, dans les faits, l'institution profite d'abord à ceux qui détiennent le pouvoir.

C. É. : Il est tout de même indéniable que le crime existe.

J. C. B. : Le crime est dans le fondement même de la nature humaine. Qui n'a jamais violé une loi? Les sociétés humaines évoluent d'ailleurs par la violation des lois. Le syndicalisme en est un bon exemple. Au départ, c'était un crime que d'en faire la promotion ou de déclencher une grève; ceux qui le faisaient étaient sévèrement réprimés. Il a donc fallu que des gens transgressent la loi pour qu'on en vienne à considérer la syndicalisation comme normale, naturelle, voire appréciable. Sans le viol des lois, la société resterait telle qu'elle est. Or, malgré que nombre de gens se trouvent dans une situation dramatique, il me semble que la société a évolué globalement pour le mieux; on n'a qu'à penser à l'élévation du niveau de vie au cours du dernier siècle.

C. É. : La recherche d'une explication biologique de la criminalité n'a-t-elle pas beaucoup fasciné ceux qui se sont intéressés à la criminalité?

J. C. B. : Oui, car nous avons tendance à chercher des explications simples aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Cette façon très mécanique de voir les choses origine de ceux qui ont pour projet de mener le monde de façon rigoureuse. À l'époque, on ignorait la complexité de l'évolution et on considérait l'humain comme un «construit» qui part d'un petit être et qui finit par donner un homme; on envisageait la criminalité comme un défaut de fabrication qu'il faut réparer. Il y a 20 ans à peine, plusieurs avançaient encore l'explication d'un «chromosome du criminel», ce qui est proprement stupéfiant. Certains cherchent encore ce genre d'explication et je crois qu'il y en aura toujours, car c'est une sorte de fantasme. L'explication biologique est bien sûr réductrice, car l'être humain est très complexe, c'est un être évolutif en ce que les mêmes causes n'entraînent pas toujours les mêmes conséquences. S'il

n'en était pas ainsi, nous serions comme des unicellulaires dans un bocal : on en dénombre 1, 10, 100 ou 1 000 et ils sont tous pareils.

C. É. : Personnellement, où cherchez-vous les explications de la criminalité?

J. C. B. : La question de fond que ça soulève est celle-ci : qu'est-ce que le crime? À mon sens, il s'agit d'une construction humaine et là réside l'ambiguïté. Prenons l'exemple suivant. Si vous tuez vos parents, on vous rangera dans la catégorie des criminels odieux. Dans les sociétés anciennes, où la survie était très difficile, il fallait éliminer les bouches inutiles, notamment les personnes âgées. Ou bien on les tuait ou bien elles le faisaient elles-mêmes. Cette pratique avait d'ailleurs toujours cours chez les Esquimaux il y a quelques décennies à peine. L'évolution a fait en sorte que nous disposons maintenant de plus de ressources, et ce qui était normal jadis est devenu un mal. La définition du crime est donc culturelle, contextuelle, elle n'est pas inhérente à la nature humaine à proprement parler. Cela amène une autre question : qui désigne ce qui est un crime? On tombe alors dans la dimension politique, car ce sont bien sûr les détenteurs du pouvoir comme je l'ai dit plus tôt.

C. É. : Les sociétés modernes ont-elles tendance à multiplier les crimes?

J. C. B. : Dans une certaine mesure, oui; dans une autre, non. Les crimes étant liés aux valeurs, il faut se demander : qu'est-ce qui heurte les valeurs? Prenons le cas du vol. Qui pourrait soutenir que le vol est un bienfait dans notre société? Personne, évidemment. Quand on observe la réaction de la société à l'égard du vol, on constate cependant que cette réaction dépend du type de vol. Si vous «piquez» quelque chose dans un magasin et que vous êtes pris, vous êtes un criminel. Admettons que beaucoup plus tard, lorsque vous avez terminé vos études et que vous êtes devenu prospère, vous retourniez dans le même magasin à l'occasion d'un grand solde. La publicité était cependant trompeuse et vous vous apercevez finalement que ce qu'on vous avait présumément vendu en solde et à bas prix était en réalité plus cher que ce que vous auriez obtenu ailleurs à prix régulier. Ce n'est pas un crime, seulement une pratique commerciale douteuse qui est gérée par les lois civiles et les règles administratives. L'individu qui vole une entreprise, c'est-à-dire le pouvoir économique, est un criminel, mais les actionnaires et les employés d'une entreprise qui volent les individus les uns après les autres, n'en sont pas. Autre exemple : dans notre société, qu'y a-t-il de plus sacré que la vie? Si vous tuez quelqu'un un jour que vous êtes particulièrement de mauvaise humeur, vous commettez un crime. Supposons maintenant que vous travaillez pour une entreprise de construction qui, pour augmenter ses profits, néglige les mesures de sécurité. Un jour, crac, l'échafaudage s'effondre et vous êtes mort. C'est un accident, un bête accident, pas un crime!

C. É. : Ce sont donc les rapports de classes sociales qui définissent le crime.

J. C. B. : Bien sûr et c'est comme ça partout dans le monde. Si l'on prend les communistes — ils sont aujourd'hui peu nombreux —, ils avaient tendance à criminaliser ce qui était contraire aux intérêts de la collectivité; dans les sociétés capitalistes, on a plutôt tendance à criminaliser ce qui porte atteinte à la propriété.

C. É. : Notre société a-t-elle tendance à être plus sévère envers les criminels?

J. C. B. : Globalement, notre société est plus contrôlante et il en va ainsi sur le plan pénal, même si l'on remplace plus volontiers l'emprisonnement par d'autres mesures comme les amendes, les travaux communautaires, etc. Encore là, revenons aux valeurs et regardons le cas de la violence conjugale. Il n'y a pas si longtemps, un homme pouvait battre sa femme et la société considérait que ce n'était pas un crime. Ce n'est donc pas le fait de frapper quelqu'un qui est en soi criminel; ça dépend de qui frappe qui dans un cadre qui est un rapport de force. Dans cet exemple, ce sont les femmes qui ont modifié le rapport de force par leur action politique. Pour récupérer ce rapport de force, l'État a criminalisé la violence conjugale, mais cela a entraîné un effet de dramatisation : c'est tout noir ou tout blanc. Dans une affaire criminelle, il faut prouver que l'accusé a porté atteinte aux droits de la victime. Si cette preuve est faite et que l'accusé est condamné, il purge sa sentence et il est entièrement quitte avec la victime. S'il est innocenté, la victime est tout autant abandonnée.

C. É. : Mais alors, quelle serait la façon appropriée de traiter ce genre d'affaire?

J. C. B. : Je crois qu'il faudrait substituer aux mesures pénales un processus de responsabilité civile qui obligerait l'auteur d'un acte criminel à indemniser sa victime. Ainsi, il est bien connu que beaucoup de femmes victimes de violence conjugale ne veulent pas porter plainte, car ce qu'elles souhaitent, ce n'est pas la rupture mais le rétablissement d'une relation convenable. Dans le processus de criminalisation, c'est l'État qui s'approprie la victimisation, mais la victime, elle, est rejetée. Si la violence conjugale, qui est un problème réel, était gérée comme une question sociale, on pourrait tenter de trouver des solutions à caractère social comme le counseling, la thérapie, etc. J'ai eu l'occasion d'observer ce genre de système dans des sociétés traditionnelles du Chiapas et de l'Afrique : c'est toute la communauté qui prend en charge la personne souffrant de problèmes de comportement, qui l'encadre et lui impose des exigences.

C. É. : Vous ne croyez donc pas du tout à la fonction éducative de la prison.

J. C. B. : Non, car sur le plan pratique, les détenus sont privés de droits. L'institution carcérale fonctionne selon des principes antidémocratiques qui sont totalement opposés à ceux de la société dans laquelle nous vivons. Dans une société libre, la personne est responsable de ses actes, elle jouit d'initiative personnelle et d'un certain pouvoir d'épanouissement. Tout autre est la prison, qui fonctionne avec des moyens de contrôle très stricts, la répression, la délation et des relations prisonniers-gardiens marqués par la haine. Et, dans cet environnement totalitaire, on prétend préparer les prisonniers à retourner dans un contexte démocratique. C'est aberrant. L'expérience nous dit qu'il est impossible de réformer les gens. On peut leur faire prendre conscience d'un certain nombre de choses, à assumer la responsabilité de leurs actes, mais ils restent fondamentalement ce qu'ils sont.